



# Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200043818-20181001-D20181030-DE

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS)**

### **Exercice 2017**

# Contexte

<p align="center"><b>Secteur de Bassanne - Dropt</b></p>	<p align="center"><b>Secteur de Mongauzy</b></p>
<p align="center">Le service est en régie directe</p>	<p align="center">Le service est exploité par affermage.                  Le délégataire est la Société Véolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008 – 3 avenant sont venus compléter ce contrat                  La durée de ce contrat est de 12 ans                  Il prendra fin le 30 juin 2020</p>
<p align="center"><b>18 communes</b> concernées par ce service :                  Aillas, Barie, Bassanne, Berthez, Blaignac, Camiran, Floudès, Fontet, Gironde-sur-Dropt, Hure, Lados, Loupiac de La Réole, Morizès, Noailac, Pondaurat, Puybarban, Saint-Exupéry, Savignac.                  Castillon de Castets est géré par le SIAEPA de la région de Castets.</p>	<p align="center"><b>12 communes</b> concernées par ce service :                  Bagas, Bourdelles, Fosses et Baleyssac, Jusix, Lamothe-Landerron, Les Esseintes, Loubens, Mongauzy, Montagoudin, Saint-Hilaire de la Noaille, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Sève</p>
<p align="center"><b>Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :</b></p>	
<p>Le Syndicat assure les contrôles des installations d'assainissement non collectif, la facturation du service pour les contrôles de conception / réalisation et les ventes, les demandes de subventions, les relations avec les usagers.                  A l'entrée en vigueur du nouveau contrat sur chaque secteur, la facturation des contrôles périodiques sera réalisée par le délégataire sur la facture d'eau potable</p>	<p>Le délégataire assure les contrôles des installations d'assainissement non collectif, les relations avec les usagers, la facturation du service.                  Le Syndicat assure les demandes de subventions.</p>
<p align="center"><b>Faits marquants de l'année 2017</b></p>	
<p align="center">Acquisition et prise en main du logiciel métier GraphInfo                  Elaboration de tous les documents type servant au fonctionnement du service</p>	
<p align="center">Clôture du 1<sup>er</sup> programme de l'opération collective de réhabilitation des assainissements non collectif avec l'Agence de l'Eau et le Département de la Gironde                  Info de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le fait qu'il n'y aurait pas de crédit en 2018 pour les nouveaux projets                  Abandon de la mise en place en place d'un 2<sup>ème</sup> programme d'opération collective de réhabilitation</p>	

# Indicateurs techniques

	Secteurs de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
Population desservie (nombre d'habitants des communes concernées) :	8 544	4 156
Nombre d'installations existantes :	2 782	1 506
Répartition par commune :	Aillas : 262 / Barie : 132 / Bassanne : 44 / Berthez : 77 / Blaignac : 110 / Camiran : 232 / Floudès : 42 / Fontet : 314 / Gironde-sur-Dropt : 120 / Hure : 222 / Lados : 57 / Loupiac de La Réole : 174 / Morizès : 217 / Noaillac : 150 / Pondaurat : 175 / Puybarban : 169 / Saint Exupéry : 67 / Savignac : 218	Bagas : 122 / Bourdelles : 55 / Fosses et Baleyssac : 97 / Jusix : 56 / Lamothe-Landerron : 303 / Les Esseintes : 110 / Loubens : 136 / Mongauzy : 174 / Montagoudin 82 / Saint-Hilaire de la Noaille : 166 / Saint-Michel de Lapujade: 108 / Saint-Sève : 97
Nombre d'abonnés ANC :	2 782	1 528
Nombre d'abonnés ayant eu au moins un contrôle :	2 697	1 508
Nombre d'abonnés n'ayant jamais eu de contrôle :	85 (soit 3 %)	20 (soit 1 %)
Taux global de conformité / non-conformité :	36 % des installations sont réputées conformes soit 973 34 % génèrent des pollutions (faible à forte) soit 923	42 % des installations sont réputées conformes soit 641 32 % génèrent des pollutions (faible à forte) soit 480
Type de filière en place :	40 % ne disposent pas de filière de traitement soit 1 087 44,5 % : épandage soit 1 202 9 % : filtre à sable soit 235 6,5 % : autre soit 173	24 % ne disposent pas de filière de traitement soit 368 48 % : épandage soit 713 18 % : filtre à sable soit 274 10 % : autre soit 153

	<b>Secteurs de Bassanne - Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
<b>Contrôles effectués en 2017 :</b>		
Contrôles de bon fonctionnement :	191 contrôles réalisés (22 demandes n'ont pas abouti) Morizès : 132 / Saint Exupéry : 59	191 contrôles réalisés (36 demandes n'ont pas abouti) Mongauzy : 117 / Montagoudin : 74
Bilan de ces contrôles :	64 installations sont adaptées	81 installations sont adaptées
	58 installations sont "non-conformes" – Travaux obligatoires sous 1 an si vente	48 installations sont "non-conformes" – Travaux obligatoires sous 1 an si vente
	69 installations sont "non-conformes" dont 2 présentent un risque – Travaux obligatoires sous 4 ans ou sous 1 an si vente et dans les meilleurs délais pour les 2 "à risque"	62 installations sont "non-conformes" dont 2 présentent un risque – Travaux obligatoires sous 4 ans ou sous 1 an si vente et dans les meilleurs délais pour les 2 "à risque"
Contrôles effectués dans le cadre de transaction immobilière :	66 47 de ces installations ont reçu un avis non conforme	27 16 de ces installations ont reçu un avis non conforme
Contrôles de conception :	79 répartis comme suit : Installations neuves : 26 Installations réhabilitées : 53	22 répartis comme suit : Installations neuves : 20 Installations réhabilitées : 2
Contrôles d'exécution:	50 avec un avis favorable (+1 avis défavorable) répartis comme suit : Installations neuves : 11 Installations réhabilitées : 40	11 tous avec un avis favorable répartis comme suit : Installations neuves : 5 Installations réhabilitées : 6
Remarques :	1 technicien référent sur le secteur : Pierre Guilhamoulat (Syndicat)	1 technicien référent sur le secteur : Mathieu Pinaud (Veolia)

# Indicateurs financiers

## Prix du service :

	Secteur de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
<b>Coût des contrôles facturé à l'usager :</b>		
Bon fonctionnement :	Fréquence de contrôle : 6 ans depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 Coût du contrôle : 78 € TTC Le montant prélevé par semestre sur la facture d'eau dépend du nombre de semestre de facturation.	
Conception / réalisation :	Contrôle dossier de conception y compris test de perméabilité : 100 € TTC Contrôle bonne exécution des travaux : 50 € pour les neufs / 0 € pour les réhab.	Contrôle dossier de conception : 72,54 € TTC Contrôle bonne exécution des travaux : 84,63 € TTC Soit 157,17 € TTC
Vente :	100 € TTC	145,09 € TTC
Etude de sol :	Etude obligatoire : test de perméabilité effectué par le technicien du syndicat	Non obligatoire : à la charge du pétitionnaire

## Recettes du service :

	Secteur de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
<b>Recette liée à la facturation des contrôles ou recette d'exploitation :</b>		
Part du délégataire ou du prestataire :	Aucun contrôle facturé par la SAUR (remplacement Pierre)	23 073€ HT
<i>En 2016</i>	<i>9 654,70 € payés à la SAUR par le Syndicat + 1 340 € perçus par la RMMS</i>	<i>24 523 € HT</i>
Part du Syndicat :	12 350 €	0 €
<i>En 2016</i>	<i>11 233 €</i>	<i>0 €</i>
Montant des subventions Agence de l'Eau versées au Syndicat (BF) :	8 380 €	7 590 €